

mise à pied conservatoire prolongée

Par niv, le **22/10/2008** à **15:49**

Bonjour,

j'ai eu une mise à pied à titre conservatoire il y a plus d'un mois. Alors que j'étais en arrêt maladie, mon patron m'a convoqué à un entretien préalable auquel je n'ai pas pu me rendre (hors des sorties autorisées).

Le délais d'un mois s'est écoulé après la date de cette entretien, sans que je reçoive une nouvelle convocation ou que je sois licenciée. J'ai reçu aujourd'hui une lettre stipulant la prolongation de cette mise à pied conservatoire et me refixant un nouveau rdv ds 10 jours. Je m'appretais aujourd'hui à envoyer un courrier avec ar pour le remboursement de la mise à pied, vu qu'il n'y a pas eu de licenciement au bout d'un mois...

Avec cette prolongation, puis-je prétendre à ce remboursement?

merci de vos réponses;